

Concours national de la Résistance et de la Déportation

2026

La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi

Survivre, témoigner, juger (1944-1948)



*A l'audience du Tribunal Général
M. l'abbé de La Martinière
dépose comme témoin au procès
des gardiens du camp d'Hinzert.*

DOCUMENTS


**RÉGION ACADEMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MUSÉE DE LA
RÉSISTANCE
ET DE LA
DÉPORTATION**

CITADELLE BESANÇON

Survivre et témoigner : l'exemple de Denise Lorach (1916-2001), rescapée de Bergen-Belsen

Denise Lorach (Lévy) est née le 22 juillet 1916 à Besançon. Elle épouse Jacques Lorach, avocat, officier prisonnier de guerre dans un Oflag en Allemagne. Denise Lorach est arrêtée le 28 février 1944 à Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre) avec son père et son fils Jean-Serge, respectivement âgés de 58 ans et de 4 ans et demi, par un gendarme français et un soldat allemand. Ils sont internés tous les trois au camp d'internement de Drancy. Déporté à Auschwitz le 7 mars 1944 (convoy n°69), le père de Denise Lorach est gazé à son arrivée le 11 mars 1944. Denise et son fils Jean-Serge sont envoyés au camp de concentration de Bergen-Belsen avec 240 femmes et 80 enfants juifs de prisonniers de guerre. Tous les deux sont évacués du camp par les nazis le 9 avril 1945 dans un train qui erre plus de quinze jours sans nourriture. Ils sont libérés le 23 avril 1945 par les Soviétiques à Tröbitz. Denise Lorach et son fils Jean-Serge sont de retour à Paris le 25 juin 1945.

Document. Témoignage de Denise Lorach recueilli le 22 avril 1988 par François Marcot.

L'enregistrement de cet entretien est accessible dans son intégralité à l'adresse suivante :

<https://view.genially.com/692888430d11baea72cc4afd/interactive-content-cnrd-2026>

Dans cet entretien avec François Marcot enregistré le 22 avril 1988, Denise Lorach évoque la survie dans les derniers temps de l'univers concentrationnaire nazi, l'absence de prise en charge des déportés par les troupes alliées et le sentiment d'abandon, le retour pénible en France et la difficulté à partager l'expérience de la déportation, le choix de témoigner et de transmettre l'histoire de la déportation par la création d'un musée.

Partie 1. Survivre à la fin de l'univers concentrationnaire

Denise Lorach : Nous étions exsangues, à la dernière limite de nos forces, puisque nous ne recevions plus une soupe que toutes les trente-six heures et plus du tout de pain. Autrement dit, pour monter une marche, il fallait prendre sa jambe, la soulever et recommencer avec l'autre. Et c'est à ce moment-là qu'une de mes amies, qui a vu que j'étais noire, bleue plutôt, a pensé que c'était le signe de la fin. Et elle m'a assuré qu'elle s'occupera de mon fils. Mais j'étais tellement fatiguée que je n'ai pas réalisé qu'elle m'avait proposé de s'occuper de lui parce qu'elle pensait que j'étais mourante. J'ai demandé à un médecin si nous pouvions survivre encore un peu et il m'a dit : « oui, deux semaines, trois semaines au maximum ». Et nous savions que les Anglais étaient proches. Nous avons vu les parachutes tomber. C'est à ce moment-là qu'on nous a fait monter dans un train. Eichmann lui-même, je l'ai appris par le procès Eichmann, un train qui a erré pendant quatorze jours à travers les lignes alliées sans que ne nous soit distribué ni pain, ni nourriture, ni eau. Tant et si bien que j'ai bu de l'eau dans laquelle on avait jeté des cadavres sans pouvoir en être dégoûtée en la prenant, ni même aujourd'hui en parlant tellement j'avais soif. J'avais emporté avec moi un rutabaga et un peu de sel et ce sel me donnait soif. C'est complètement absurde quand on pense à ce qu'est l'œdème d'absorber et de l'eau et du sel. Mais j'avais une impression d'estomac rempli. Ne parlons pas de mon enfant qui était aussi exsangue et qui ne savait plus marcher. Des bagarres qui ont eu lieu dans ce train, parce que nous étions tous à la limite extrême de la nervosité et de la force de vivre.

François Marcot : Et, et à ce moment-là, vous aviez envie de vivre encore ?

Denise Lorach : Oui, bien sûr. Mais mon cas est un peu spécial parce que moi, j'avais un enfant. Et ma terreur pendant toute cette déportation a été de mourir avant lui ou de le voir mourir avant moi. Alors, il était essentiel de vivre ou de mourir ensemble. Et nous n'étions pas sûrs de mourir ensemble.

François Marcot : Et pour vos camarades déportés, vous aviez l'impression que, pour eux, la mort était proche, certaine, probable, indifférente ? Quel rapport y avait-il avec la mort ?

Denise Lorach : Je crois que nous avions une sensibilité terriblement émoussée et que l'on arrivait, me semble-t-il, à ne plus avoir peur de la mort parce que nous n'étions — au moins pour un certain nombre — beaucoup moins rattachés à nos familles que nous l'étions dans les premiers temps de la captivité. Le passé s'éloignait. Le présent seul nous occupait. Le présent, c'était la minute qu'il fallait vivre, au cours de laquelle il fallait survivre. Le plus important, c'était de survivre. Et ce que nous demandions surtout, c'est de connaître la victoire, la défaite de

l'Allemagne et être assurés de mourir chez nous. Mais nous étions beaucoup plus...

François Marcot : C'était ça, l'avenir ?

Denise Lorach : Nous ne pensions pas — enfin, en ce qui me concerne — je ne croyais pas que nous survivrions longtemps. Je croyais que nous étions trop épuisés.

François Marcot : Alors, c'était quoi la limite de l'espoir ? C'était ça ?

Denise Lorach : La limite, c'était de connaître la liberté, de se dire : « Nous sommes libres ». Mais de cette liberté, nous ne pouvions rien faire parce que nous étions beaucoup trop faibles, beaucoup trop lasses.

François Marcot : Et vous aviez une idée de revivre après, de recommencer une vie ? D'éloigner les camps, de ne plus penser aux camps ?

Denise Lorach : Non, c'était trop difficile. L'imagination était difficile. Nous avions perdu une possibilité d'imagination. Ce n'était pas plus mal pendant la captivité. On imaginait que l'instant présent, la soupe qui allait venir ou celle qui n'était pas venue, et on discutait interminablement de l'épaisseur de la soupe, de la tranche de pain, lorsque nous en avions, qu'on nous donnait. On était vraiment réduits pratiquement à l'état de bêtes agissantes. Et la bête soigne son enfant, en ce qui nous concernait — puisque femmes de prisonniers, nous avions nos enfants. C'était la préoccupation constante.

Partie2. La prise en charge par les Alliés : « un sentiment d'abandon »

François Marcot : Et ce qui est curieux... Vous, vous l'avez ressenti : la joie n'est pas arrivée avec les Alliés. Pourquoi ?

Denise Lorach : Pourquoi ? Il y avait trop de morts. Nous n'avons pas connu, nous, toutes les exécutions qui ont eu lieu, des malheureux qu'on avait tués au bord des routes, de ceux qu'on a exécutés au lance-flammes, de ceux qu'on a tués par rafales de mitraillettes dans des carrières. Nous ne l'avons pas su. Mais nous, nous avons vu les morts autour de nous. Vous savez qu'il y avait treize mille morts sur la terre de Bergen-Belsen quand le camp a été libéré et qu'il y en a eu encore un nombre au moins aussi grand, si ce n'est plus, après. Et dans le train dans lequel nous errions, on balançait tous les jours les morts. Par conséquent, la mort était constamment présente.

François Marcot : Et l'arrivée de l'Allié, des Alliés, des Anglais là, concrètement, ce n'était pas la délivrance ? Vous ne l'avez pas vécu comme une délivrance ?

Denise Lorach : Moi, je ne l'ai pas connue, la libération par les Anglais. Et je crois surtout... et ça a été le cas, moi, j'ai été libérée par les Soviétiques et je pensais que les Anglais avaient fait mieux que les Soviétiques. Et les Américains n'ont pas fait mieux non plus que les Anglais. Les Américains ont cloîtré nos camarades

dans les camps, ils les ont empêchés de sortir. Il y avait cette épidémie de typhus qui ravageait l'Allemagne. Alors, on avait peur de la contamination. Et ceux qui ont pu s'échapper sont arrivés sur les aéroports. Et sur les aéroports — ça a été notre cas aussi — il n'y avait pas d'avions pour eux. Comme nous n'avions pas eu d'avion, nous sommes rentrés en wagons à bestiaux. Il n'y avait pas d'avion pour ces femmes et ces enfants, et il n'y avait pas d'avion pour ces rescapés de Mauthausen ou de Buchenwald. Et certains sont morts sur le terrain d'aviation. Et ce sont les soldats, les prisonniers de guerre qui rentraient, pas les déportés. Rien n'a été prévu. Nous parlions de Bergen-Belsen et de la libération par les Anglais. On pourrait peut-être, à ce moment-là quand même revenir sur une généralité, sur le fait que rien n'a été prévu sur le plan des secours, donc le rapatriement n'a pas été rapide, mais les secours n'ont pas été efficaces non plus. On a donné des nourritures absolument extravagantes à ces malheureux qui n'avaient pas eu de nourriture solide depuis des mois, pas de nourriture du tout. On leur a donné des boîtes de conserves, ils en sont morts. Il paraît qu'à Mauthausen, on leur a donné de la soupe de pois, ils en sont morts. À Bergen-Belsen, je ne sais pas s'il y a eu distribution de nourriture, je n'en suis pas sûre, mais la plupart sont morts d'avoir trop mangé — d'avoir mangé, tout simplement. Et si j'ai survécu, c'est parce que je n'ai pas trouvé de nourriture et seulement de la mélasse, et que c'était une nourriture substantielle, vivante et légère. Alors sur le plan de sanitaire, rien n'avait été prévu par les armées libératrices. Je sais bien que c'étaient des armées combattantes et qu'il y avait une guerre à poursuivre. L'armistice n'était pas signé au mois d'avril. Mais tout de même, tout de même comme dit Elie Wiesel, on aurait pu prévoir quelque chose. On a installé enfin des lazarets à Bergen-Belsen dans les camps des SS. Mais il n'y avait pas suffisamment de médecins. Et j'ai eu le témoignage de Joseph Weil qui m'a dit que les médecins habilités à soigner ces détenus étaient des médecins allemands, des infirmières allemandes. Imaginez ces gens qui déliraient et qui voyaient au-dessus de leur visage des têtes d'Allemands et surtout la langue allemande. Pour eux, c'était un cauchemar épouvantable et ils criaient et ils pleuraient qu'ils voulaient s'en aller.

François Marcot : Si je comprends bien, au fond même, même au moment de l'arrivée des Alliés, c'est encore le sentiment d'abandon qui, que vous avez trouvé ?

Denise Lorach : Oui, tous, je crois. Tous. Je crois. Qu'elle que soit l'origine des déportés, ils ont une impression d'abandon. Je ne comprends pas comment les Alliés, qui ont d'abord négligé tout ce qu'on a pu leur apprendre sur les camps, n'ont pas prévu des missions sanitaires pour la libération des camps. Il ne s'agissait pas de troupes, il s'agissait de quelques camions avec quelques médecins, quelques infirmiers qui auraient pu soigner ces malheureux qui

avaient... Vous savez, ce dont nous avions besoin, ce dont nous rêvions, c'est d'un lit avec des draps et puis un potage de légumes. C'est tout ce que nous demandions. Ça n'était pas impossible à organiser. Et puis le retour. Le retour rapide parce que nous avions une peur affreuse de mourir en Allemagne, parce que nous pensions, comme je vous le disais, que la mort était sur nous et que la mort allait nous atteindre. Et nous ne voulions pas mourir en terre allemande. Et nous avons mis quatorze jours pour rentrer en wagon à bestiaux depuis Leipzig et notre hantise chaque jour était de se dire : « Quand passerons-nous la frontière ? » Et quand nous l'avons passée, cette frontière, même avant d'avoir retrouvé nos familles, nous étions déjà soulagés. Nous sommes en France !

Partie 3. Le retour en France

François Marcot : Et l'accueil des Français ? Quels sont les premiers Français par lesquels vous ayez été accueillie ?

Denise Lorach : Si c'est de mon expérience que vous voulez parler, elle a été pénible. Parce que lorsque dans ce périple, que j'ai organisé d'ailleurs parce qu'un groupe était venu chercher les femmes et les enfants de prisonniers, n'avait pas accompli sa mission et j'ai donc, moi, après leur départ, ramené ce groupe, quand nous avons pu sortir de la zone infestée par le typhus. Alors, on nous a ramenés dans des wagons à bestiaux avec des épisodes qu'il serait trop long de raconter ici. Mais il y en a un qui a commencé par me frapper, c'était à Spire. Le wagon était si haut, mon fils était quand même assez lourd pour que je ne puisse pas le hisser. Et il y avait une AFAT [auxiliaire féminine de l'armée de terre] à laquelle j'ai dit : « Pouvez-vous m'aider ? » Elle m'a dit : « Vous êtes partie, vous pouvez bien revenir ». Ça s'est répété plusieurs fois. Et quand nous sommes arrivés sur le quai de la gare d'Ivry, on nous a de nouveau dit : « Vous êtes partis, vous pouvez bien, vous pouvez bien revenir ». On a dit : « Mais partis comment ? » Parce que comme nous avions des enfants et qu'on ignorait et le nom de Bergen-Belsen que nous évoquions et le fait qu'il y avait eu des femmes et des enfants de prisonniers déportés, on nous avait prises pour des STO [service du travail obligatoire]. Alors, vous voyez que notre retour a été quand même coloré de façon particulière. Quant aux autres, ils ont été bien accueillis, bien sûr. Mais enfin, je peux quand même comme épisode vous raconter qu'on a voulu me faire payer la douane sur un vase que j'avais pris sur l'occupant et que j'occupais à mon tour et que je ramenais un vase et que le douanier voulait me faire payer la douane.

François Marcot : C'est tout un état d'esprit. Toute une ignorance.

Denise Lorach : Une cruauté terrible, puisque... Chez les Français, vous me demandiez mon sentiment, le premier médecin français que j'ai vu et auquel — nous avions très peur d'être tuberculeuses et moi en particulier étant donné la promiscuité et la mort par le typhus, mais aussi par la tuberculose qui s'est prolongée après. Et le premier médecin français que j'ai vu, qui était un ami de la famille et auquel j'ai dit : « Alors, je survivrai ? ». Il a hoché la tête, il m'a dit : « Les déportés rentrent avec une apparence de santé. Trois mois après, ils nous claquent dans les mains. J'ai compté les trois mois. J'ai survécu aux trois mois. Et puis, j'ai été terriblement fatiguée par la suite et j'ai revu un autre médecin auquel, me sentant mieux, ayant été bien soignée, j'ai raconté cette histoire et il a eu la cruauté de me répondre : « Mais c'est toujours vrai, j'ai toujours des déportés qui me claquent dans les mains, sans que je comprenne pourquoi ». Vous voyez que l'accueil n'a pas été toujours aussi chaleureux, aussi... Il y a un manque de sensibilité, je crois.

François Marcot : Il vous a déçue le monde que vous avez retrouvé. Vous l'avez ressenti comme ça, à l'époque ?

Denise Lorach : Oui, il m'a déçue. Je peux vous donner un autre exemple. J'avais une camarade de classe dont le père était colonel de gendarmerie. Ils habitaient dans l'immeuble en face du mien. Jamais ces gens ne m'ont dit : « Vous voilà revenue, nous sommes heureux de vous revoir, comment avez-vous survécu ? » Je n'ai jamais eu un mot. Leur fille était ma camarade de classe. Elle ne m'a jamais écrit. Le père d'amis de Besançon m'a rencontrée. Il ne m'a jamais demandé ce qu'il était advenu de mon père. Oui, il y a eu une sorte de... Ceux qui n'avaient pas souffert avaient une sorte d'insensibilité. Par contre, parmi nos camarades, nous avons rencontré évidemment beaucoup plus de chaleur.

François Marcot : Est-ce que vous avez, est-ce que vous avez eu l'impression, à l'époque en tout cas, que les gens étaient capables de comprendre ce que vous aviez vécu ?

Denise Lorach : Non. Aujourd'hui, pas davantage. C'est incommunicable. Incommunicable. Ce qu'il y a de pire et le pire de mes cauchemars, c'est l'arrestation. Le pire, c'était la privation de liberté. Et ça, seuls peut-être les détenus de droits communs doivent savoir ce que c'est. C'est atroce pour un être humain d'être privé de liberté. Je crois que c'est le plus grand dommage que l'on puisse causer à un homme. Et si nous pensons à ce qui se passe aujourd'hui, vous sentez combien c'est douloureux. C'est très grave.

François Marcot : Est-ce qu'on peut reprendre une vie normale après ? Enfin, vous l'avez quand même reprise pendant un certain temps ?

Denise Lorach : Oui, avec une joie extraordinaire et des complications dans cette vie que ma famille ne comprenait pas très bien. Je ne supporte plus le froid, j'ai eu trop froid, je ne supporte plus la saleté. Par conséquent, je suis plus exigeante

que je l'étais auparavant. Maintenant, il y a des choses que je n'admet plus. Je ne supporte pas d'avoir faim. Si j'ai faim, j'ai besoin de manger, de m'alimenter. Il y a quelque chose qui me stupéfie aussi, c'est de voir les gens dans des restaurants, devant des assiettes bien garnies, et qui trouvent cela naturel. Je ne trouve pas naturel d'avoir un repas servi. Je trouve que c'est toujours quelque chose d'exceptionnel. Je ne trouve pas naturel d'enfiler dès le matin des vêtements et de ne pas m'épouiller. Je trouve encore que c'est une grâce. Et je pense que personne ne peut partager cela, je pense que personne ne trouve anormal d'enfiler des vêtements propres, de se nourrir tous les jours, d'être certain qu'interviendront certains rythmes de vie que nous avions totalement perdus.

François Marcot : Vous le ressentez constamment ?

Denise Lorach : Ah oui, ça, je ne l'oublie jamais. C'est impossible d'oublier. Je pense que sur ce plan, tous les déportés, ils se comprennent.

Partie 4. « Ne pas témoigner serait trahir »

François Marcot : Vous, Denise Lorach, vous êtes évidemment particulièrement impliquée au Musée de la Résistance et de la Déportation [de Besançon], c'est vous qui en avez voulu la création. Pourquoi dans votre vie de déportée ?

Denise Lorach : Eh bien, c'est une possibilité qui m'a été offerte par la ville de Besançon. Bien que je n'aie eu aucun titre pour le faire, sinon ma qualité d'ancienne déportée. J'ai pensé qu'il fallait remplir cette mission en souvenir de tous ceux qui ne sont pas rentrés. Parce que sachez aussi que nos camarades, ceux qui se sentaient mourants — nous étions tous mourants, mais il y a ceux qui sont réellement morts — disaient : « Vous direz au monde, vous ferez savoir ce que nous avons vécu, vous ferez savoir quelle a été notre vie misérable et notre fin ». Et c'est pourquoi j'ai pensé qu'il m'incombait, puisqu'on m'offrait cette possibilité, de créer ce musée pour lequel j'ai choisi la devise : « Ne pas témoigner serait trahir ».

François Marcot : Trahir quoi ?

Denise Lorach : Trahir ces morts. Tous les morts, d'ailleurs. Pas seulement les morts en déportation, les morts par exécution, les morts dans les combats de la Résistance. Tous ceux qui ne sont pas là pour jouir de la paix retrouvée, de la liberté retrouvée. Toujours cette liberté dont je vous parlais. Il s'agit de ne pas trahir les morts, de ne pas trahir ceux qui ont souffert, ceux qui ont combattu et qui ont disparu.

François Marcot : Moi, j'aimerais que vous me reparliez de la notion d'abandon telle que vous avez pu la ressentir. Peut-être avant, peut-être après aussi ? Être abandonnée du monde qui ne m'a rien dit, pas fait grand-chose ? Être

abandonnée au moment de la libération, peut-être être abandonnée ensuite parce qu'on ne voulait pas comprendre ou simplement savoir ce que vous aviez vécu ? Est-ce que pourriez revenir sur cette notion d'abandon ?

Denise Lorach :

L'abandon de ceux que nous avons retrouvés au retour, il y a ceux qui étaient curieux d'avoir quelques détails, il y a ceux que cela insupportait et ça n'a aucune importance. Ça n'est pas grave. Ce qui était beaucoup plus grave, c'est l'abandon du monde. Et le premier musée m'a été inspiré par les livres d'Elie Wiesel, qui a écrit : « Si la haine était une solution, les déportés auraient dû incendier le monde à leur sortie des camps ». C'est la vérité. Nous avions une amertume infinie en voyant d'abord que le monde avait continué de vivre. Moi, j'ai découvert sur la table d'un dentiste qu'il y avait des journaux de mode qui paraissaient pendant la guerre et qu'il y a des femmes qui étaient préoccupées par la couleur de leurs chapeaux ou de leurs chaussures. Et qu'il y avait des collections de mode qu'on présentait. Et pendant ce temps-là, nous mourions dans la vermine et dans le dénuement le plus absolu. Mais ça, c'est un petit aspect des choses. Ce à quoi fait allusion Elie Wiesel, c'est au silence du monde, au silence des grands de ce monde qui n'ont pas voulu savoir parce qu'ils ont su. Churchill a dit : « Monsieur Weizmann [Haïm Weizmann] m'est insupportable s'il me parle de sujets que je ne veux pas entendre. Je les entends quand même et je ne peux pas dormir la nuit et j'ai besoin de nuits réparatrices pour le combat que je mène ». Roosevelt n'a rien voulu savoir. Les Juifs d'Amérique n'ont pas été plus brillants, qui se combattaient entre eux, entre différentes factions et qu'ils n'ont même pas su créer une entente. Il y avait au-dessus de tout aussi cette crainte des alliés de combattre — en ce qui concernait les Juifs, il y a eu d'autres déportés que les Juifs — cette crainte qu'on puisse dire en Allemagne que cette guerre était celle des Juifs et menée pour les Juifs. Alors, ils ont dit : « Les Juifs, on s'en occupera plus tard ». Quand ils ont pensé s'en occuper, il n'y en avait plus. Et des survivants, on s'est très mal occupé aussi. Il y a eu un voile opaque jeté sur ces drames qui se passaient. Il eût été si facile de bombarder les voies ferrées qui menaient à Auschwitz. Il y a eu un ambassadeur d'Angleterre, dont le nom m'échappe, auquel Eichmann avait proposé l'échange d'un million de Juifs contre des camions et qui a eu cette réponse terrible : « Qu'est-ce que nous ferons de ces Juifs ? » Le problème n'était pas tellement de livrer des camions à l'ennemi, mais que faire d'un million de Juifs ?

Source : © Archives privées François Marcot.

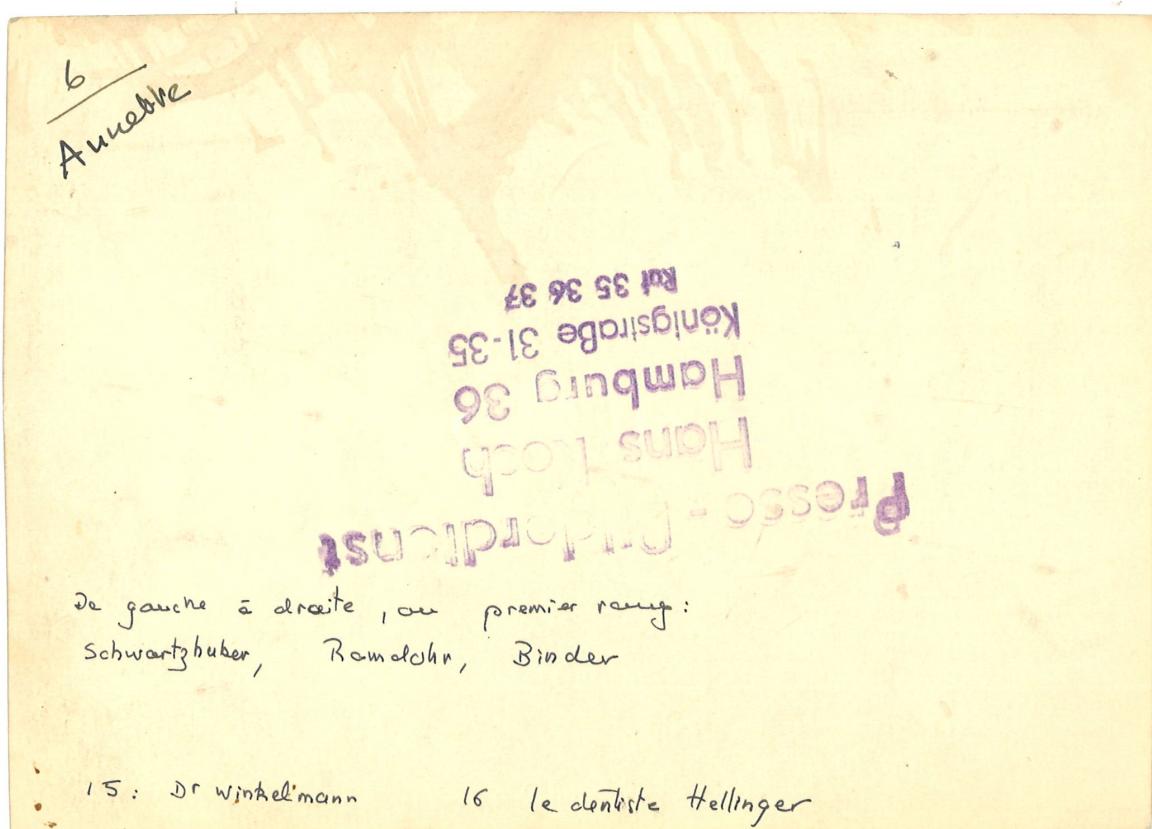
Germaine Tillion, observatrice au procès de Ravensbrück à Hambourg (1946)

Les procès successifs du camp de concentration de Ravensbrück s'étendent de 1946 à 1950 et sont instruits par trois juridictions différentes : américaine pour le procès des médecins du camp à Nuremberg (1946-1947), britannique pour le procès de Hambourg (1946-1947) et française pour le procès de Rastatt (1949-1950), ville située dans le Bade-Wurtemberg près de Francfort. Bien que le site de Ravensbrück soit situé en zone soviétique, le premier procès se déroule devant une juridiction britannique. L'URSS a en effet décliné l'organisation d'un procès du fait de la présence de nombreuses déportées polonaises. Ravensbrück n'est pas absent du procès de Nuremberg : c'est en particulier par le témoignage de Marie-Claude Vaillant-Couturier, déportée à Auschwitz puis transférée à Ravensbrück, que le camp de femmes du Mecklembourg est évoqué. Au même moment se prépare le procès de Hambourg, qui s'ouvre le 3 décembre 1946, malgré l'évasion en novembre des deux principaux responsables du camp, Fritz Suhren et Karl Pflaum. Les anciennes déportées Violette Le Cocq, Jacqueline Héreil, Renée Lascroux et le docteur Louise Le Porz font partie des 21 témoins à charge. Seize accusés sont présentés au tribunal. Le verdict prononce onze condamnations à mort et quatre peines de prison. Finalement capturés par les Américains en 1949 et remis aux autorités françaises, Suhren et Pflaum sont jugés par le Tribunal Supérieur de Rastatt. Ils sont condamnés à la peine de mort à l'issue du procès en appel du 17 avril au 13 mai 1950.

Documents. Pièces des archives rassemblées par Germaine Tillion et Anise Postel-Vinay sur le procès de Ravensbrück à Hambourg (1946-1947).

Missionnée comme observatrice par deux associations de déportées (l'ADIR et l'Amicale de Ravensbrück), **Germaine Tillion** rédige tout au long du procès des comptes rendus pour la revue *Voix et Visages*. Elle s'interroge notamment sur la difficulté de l'instruction à juger le crime dans sa globalité. Anise Postel-Vinay et Germaine Tillion ont rassemblé une abondante documentation sur le procès (photographies, témoignages et comptes rendus, fiches de dépositions des déportées et des accusés, notes diverses et analyses). « Je vais essayer d'avoir les minutes du procès pour nos archives », écrit Germaine Tillion le premier jour du procès, le 5 décembre 1946.

1. Photographie des 16 accusés présentant un numéro, de gauche à droite :
Schwartzhuber, Randhor, Binder, 15 : Winckelman, 16 : Hellinger.

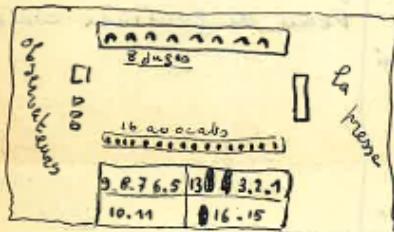


2. Compte rendu du premier jour du Procès des criminels de Ravensbrück.
 Diverses notes prises par Germaine Tillion [Kouri] avec plan du tribunal de Hambourg.

Compte rendu du premier jour du Procès des Criminels de Ravensbrück

jeudi 5 Décembre 1946

10 heures du matin - Nous sommes dans une salle pas très grande, largement éclairée, d'un côté il y a un banc suspendu pour les juges, en face un banc également un peu suspendu pour les accusés, devant eux ci, en contrebas tous les avocats, à droite des juges une table pour la presse, à côté de la table les interprètes, derrière eux les observateurs officiels, en face l'accusation, Procureur anglais, et derrière lui la presse. Au dessous, sur quatre côtés, quatre tables avec chaises pour le public qui est très peu nombreux.



Les accusés. Je n'ai pas reconnu Heinrich Petras gardien chef du camp des hommes ni les docteurs Rosenthal et Schidlaukski, mais voici les noms des accusés avec le numéro qui correspond à l'ordre dans lequel ils passeront jugement.

1. Johann Schwartzhuber, schultz Haft-
 lagerführer

2. Ludwig Ramdhov

3. Gustav Binder

4. probablement Petras

13 dr Treite

5 Binz

6 Mewes l'aufseherin du Bunkers qui a tué de sa main 200 prisonniers

7 Greta Boesel Arbeitsausatz

8 Von Stengen prisonnier travaillant à

Remarques personnelles

En entrant je remarque d'absence des juges, puis les photographies qui bougent devant des mouches avec leurs appareils dans le salles où des photographes entrent-
 viennent une curiosité intense -

Au bout de quelques minutes je m'établis et je m'aperçois que les accusés sont déjà là et du coup je ne vois plus qu'eux -

Tout de suite, derrière le banc d'accusé je reconnais l'obésschweizer. Elle n'a pas changé. Elle s'aperçoit que je la fixe (je suis tout près d'elle) et elle me regarde à son tour. Les yeux dans les yeux (en d'autres temps cela m'aurait dérangé) -

Mary qui s'est aperçue de ma regard me regarde à son tour, d'autant plus que je suis presque seul dans la salle, avec les gardes -

Ensuite je reconnais Binz qui n'a pas changé, puis Schwartzhuber, puis Treite, et Winkelmann. Ce dernier a beaucoup maigri -

9. Juillet 1947
9. Juillet 1947

Sur le second rang

Rosenblat

Schindlauerki: } dont je n'ai pu enlever le N°

15. Winkelmann

16. Hellinger le député

10 h 10 ou 10 h 15. Tout le monde se lève et les juges entrent. Ils sont tous en costume militaire sauf un juge en robe noire avec une perruque touffue et un tricorné au bout du nez avec un grand cordon qui pend gracieusement - c'est probablement lui qui dirige les débats. Bien qu'il ne soit pas président et lorsqu'on s'est établi à son aspect exotique on le laisse impunément par l'atmosphère dignité et autorité qui émane de lui.

A sa droite se trouve le juge français le colonel de Bonnefond qui est un magistrat de carrière, juge à la première chambre de la cour de justice de Paris, connaissant l'anglais et le droit anglais et ayant fait sa médecine avant d'entrer dans la magistrature. Il connaît à fond son métier, il connaît bien les anglais et il connaît les crimes qu'il a à juger avec le sérieux qui nous pouvons souhaiter.

A la gauche du juge à perruque se trouve le président du tribunal le major général Westropp (general de division) La cérémonie commence par le serment des juges qui, la main sur la Bible, jurent de bien juger.

Puis les interprètes viennent à leur tour.

On fait ensuite l'appel des accusés et le juge à perruque trouve que leurs numéros pendant trop bas. On leur fait renouveler leurs numéros — car chacun

Pendant tout le début de l'audience Schwabzubel et Randolph Caisson le bête bas bas et ont l'air accablé. Schwartz Zubel surtout est très penaud.

Mory a l'air d'une folle, elle ricane, pleure, grince des dents. Elle ressemble à une fousse.

Birz ne bouge pas mais elle a des yeux affolés.

d'Orschweser est pâle de rage.

Les autres sont sans expression, sauf Salvagnat qui fait des mines dans un verre de fourrure contenant miel

2
J'avais été plusieurs fois interrogé
a sur l'estomac un grand carbon noir
sur lequel se trouvait un chiffre (que j'ai
noté en face de leurs mots).

Ensuite le prosecutoz Stewart con-
tinue à lire l'accusation. Il est très bien
très clair, très précis, bien informé. Il
fait un tableau du camp qui est exact.
Les juges ont l'air ému, les accusés ont
l'air impuissant. Treize a l'air horriblement
ému d'être là. Toute son expression
signifie "je suis pas à ma place ici".
d'après midi

Notre camarade norvégien fait une
longue déposition (Sylvia Salvesen) qui
impressionne beaucoup les juges. Elle parle
lentement, calmement, avec précision.
Il est heureux pour elle que les regards in-
tuent pas sans cela elle serait mordue de
celui de l'obésschweizier (car c'est Sylvia
qui a fait arrêter l'obésschweizier).
Moy grimace horriblement. Elle a l'air
d'une damnée. Les autres ont l'air accablé.

Demain je vous enverrai le suite

Il y a 150 autres accusés qui seront jugés dans des
procès ultérieurs. Je vais me renseigner
je vous les enverrai pour avoir des témoignages
et précis contre eux.

Pour les 16 qu'on juge aujourd'hui il y a semble-t-il
des témoignages écrasants pour chacun. Je vous expli-
querai la question juridique dans une prochaine lettre.

Fidèlement votre camarade
Kouri.

Avant de quitter la
salle je vais regarder
de tout près Schwab-
leuler et Bindes --
C'est le premier fois
que je leur faisais à
peu près la face --
Bindes a réellement un visage de
crabe et même de
crabe idiot. Il me
fixe avec des yeux de
bœuf --
Schwabzubel a une
expression plus intel-
ligente, mais aussi un
regard fixement. Je
me demande ce que cet
être qui organisé l'
extermination du camp
peut bien penser

Je vais essayer d'avoir une minute du travail pour nos archives -

3. Compte rendu du procès adressé par Melle X [Germaine Tillion ?] à Olga Wormser-Migot.

Document transmis par
Melle X ... à Mme WORMSER.

LE PROCES DE HAMBURG.

C'est le 5 décembre 1946 que s'est ouvert le procès des tortionnaires de Ravensbrück : 16 de ces criminels sont assis en banc des accusés, chacun porte sur la peitrine une petite ardoise numérotée. Deux des nos bourreaux SUHREN et PFLAUM se sont évadés récemment : deux "pour raison de santé" ont été hospitalisés (il s'agit de la vieille RAABE et d'un autre S.S. Enfin voici par ordre de place :

N° 1 SCHWANTZHUBER le "Schutzhäftlagerführer" grande silhouette sombre encore vêtue de son uniforme.

N° 2 RAMDHOR Chef suprême de la Police Secrète du Camp, 37 Ans, visage Teuton aux traits secs.

N° 3 BINDER Bourreau du travail forcé, véritable brute aux poings rudes, au regard stupide et bestial.

N° 4 PETERS Chef du Camp des hommes et chef des pelotons d'exécution.

N° 5 Dorothea BINZ L'Oberaufseherin, 1ère responsable de l'organisation intérieure du camp (25 ans) de 1943 à 1945.

N° 6 MEWES Gardienne du BUNKER.

N° 7 BOESSEL Digne assistante de PFLAUM (en fuite) gardienne responsable des "sélections" et des transports

N° 8 VON SKENE "Bande rouge" du bureau du travail, boîteuse.

N° 9 CARMEN MORT Chef du block 10, espionne internationale

N° 10 VERA SALVEQUART Infirmière allemande du sinistre Camp de Jeunesse, empoisonneuse des dernières semaines.

N° 11 Elisabeth MARSHALL, 60 ans funeste "Oberschwestern", collaboratrice des docteurs-bourreaux, une "Nazie de 1914".

N° 12 SCHIEDLANSKI Auteur des premières expériences médicales 1941-1943.

N° 13 TREITZ Maître en l'art de "stériliser" responsable des opérations mortelles, et des sélections.

N° 14 ROSENTHAL Sadique avorteur, chef des premiers traitements expérimentaux à Ravensbrück.

N° 15 WINCKELMANN Le tueur des derniers mois de 1945.

N° 16 HELLINGER Le dentiste de la morgue.

Le PROCES DE HAMBOURG.

Une Cour martiale juge à Hambourg 16 tortionnaires, hommes et femmes S.S. chefs responsables des massacres perpétrés à Ravensbruck, où près de 10.000 françaises de la Résistance furent martyrisées.

Cinq juges anglais, un juge français, le colonel de Bonnechose et un juge polonois constituent ce tribunal militaire. Les témoins, 20 anciennes déportées, dont 5 Françaises ont été appelées par les autorités britanniques, à confondre publiquement leurs bourreaux apportant des preuves directes, personnelles et d'une incontestable vérité.

Ce n'est pas sans une certaine "émotion" que les accusés, reconnus et désignés l'un après l'autre se lèvent devant les victimes. (1) Schwarzhuber sombre et dissimulé ex-commandant du camp, (2) RAMDHOR, pâle tenton au pasque sec, chef suprême de la Police Secrète. Tortionnaire de métier. (3) Binder, brute épaisse, chef du travail forcé. (4) Petero triste responsable des pelotons d'exécution. (5) Binz, "l'Oberaufseherin", lère gardienne, directrice du camp, redoutable furie. (6) Mewes responsable des chambres de tortures au "Bunker" la prison intérieure (7) Boesel chargée des sélections. (8) Von Skone, haineuse policière du bureau du travail (9) Carmen Mory, servile déletrice, tortionnaire des malades (10) Vera Salvequart empoisonneuse du camp de Jeunesse. (11) Elisabeth Marshall à 62 ans infirmière en chef assistante des chirurgiens bourreaux. (12) Schiedlenski maître des expériences (13) Treite spécialiste des stérilisations d'enfants (14) Rosenthal avorteur sadique (15) Winckelmann convoyeur de la chambre à gaz, enfin (16) Hellinger dentiste collecteur d'or.

Une très solennelle gravité domine la salle d'audience, simplement ornée des trois drapés alliés. Chaque témoins jure sur la Bible de dire toute la vérité et rien d'autre que la vérité. Une légère stupeur se lit sur le visage des accusés qui écoutent impénétrables, mais nerveux la lecture de l'acte d'accusation. Le pre-

cureur, le Major Stewart adresse ses questions au témoin. Il faut reconstituer le drame, dresser un tableau du Camp. 6 ans d'esclavage, d'effroyable terreur les corvées de 12 heures au charbon au sable, en forêt, sur les goies ferrées et sous la garde menaçante des chiens policiers. L'épuisante famine, les tortures, la schlague puis la mort, les exécutions, enfin la chambre à gaz ! Une vision d'enfer évoque la haute flamme rouge du Crématoire, et l'acide odeur de la chair brûlée saisit à la gorge. Mr. Semson rappelle ses longs mois d'angoisse, dans la cellule noire où lui parvenaient de nuit, des cris déchirants, puis la voix éteinte d'une suppliciée. Hélène Piasecka, raconte l'horrible tragédie du 15 août 1943 où 8 de ses compagnes furent avec elle "opérées" par la violence - ligotées, sans aseptie aucune, leurs jambes ouvertes, mutilées pour la 4ème fois subirent telle infection provoquée, ou telles greffes osseuses que le chirurgien bourreau entendait expérimenter. Ainsi ses 74 jeunes filles polonaises - les lapins - 5 seront fusillées, et beaucoup ne survivront pas à leurs blessures.

Irène Ottelard, de Paris, par miracle échappa aux mains de Salvequart mais elle vit mourir ses compagnes auxquelles piqûres empoisonnées et poudre mortelle furent administrées. C'est au bloc 10 que Jacqueline Horeil, notre première infirmière française, Louise le Porz et Violette Lecoq assistent aux diaboliques brutalités de Carmen Mory. Combien de nos pauvres malades n'a-t-elle pas "éliminé", préparant avec Marshall et Treite les "convois noirs". On ne peut oublier les petites gitanes de 8 à 10 ans stérilisées, couvertes de sang. Notre vaillante doctoresse Tchèque Dzeuka cite les barbares opérations des docteurs S.S. que de pauvres corps - jadis robustes et sains, sacrifiés sans merci ni respect à froide cruauté du système de destruction.

Anna Seidemann, danoise a parlé des bébés étouffés, des avortements des juives, de la faim qui engendra l'épouvantable dysenterie - par centaines, chaque jour des cadavres jonchaient le lager. Ce fut en août 1944 et ju qu'aux dernières semaines d'avril 45 le scandale de la Tente, où 5.000 femmes sont mortes dans le

complet abandon. Sans l'élémentaire hygiène, privées d'eau, souvent de nourriture, typhique et nouvelles recrues couchaient à même la terre putride - des corps furent trouvés enfouis dans des paillasses pourries - gelées de froid, les malheureuses s'étaient ainsi cachées ! Enfin, comme pour porter le coup décisif, Renée Lascroux attaque Binsz, la terreur du camp, dans l'ombre, des corps tombent, à la lanière, au coup de poing, sous la botte, Binsz terrasse une femme frappant jusqu'à la mort dans un accès de fureur et de vociférations. C'est l'appel 30.000 prisonnières attendent en silence des heures durant, sous la pluie et la bise, le passage de la 1ère gardienne. Un matin, une travailleuse de la forêt sera en quelques minutes abattue à la pieche.

Maintenant c'est à la "défense" de prendre la parole. Schwarzhulger n'ajoutera rien à ses aveux. Il admet tout, même la chambre à gaz où lui-même il introduit la pompe par la lunette. Il entend "gémir et pleurnicher", 150 femmes en quelques secondes succombent, la porte s'ouvre, on emporte les corps au crématoire. Insemissables, inertes semble-t-il. Ce sont là ses propres paroles. L'enfant frémît devant Ramdhor qui parlera deux jours, n'ignorant rien des "corruptions du personnel S.S." seul responsable de ses tortures "500 à 1000" victimes ! Brinder obéit aux ordres de ses chefs et brutalisait par discipline. Binsz ose prétendre "qu'elle était attaquée" et qu'elle ne pouvait maîtriser sans une exceptionnelle rigueur 30.000 "criminelles" charge trop lourde, responsabilité qu'elle refusa en vain. Et le procureur Stewart de répliquer ironique, Berlin ne pouvait trouver gardiennes plus qualifiées ! Mewes se tait, Boessel très crâne s'affirme, elle assista Pflaum, sélectionna "pour le travail en fabrique", mais après tout ajoute-t-elle, ces prisonnières étaient en mains ennemis, et par la même soumises au travail ;;; voire à la mort ! La toute puissance du vainqueur ! Skene fut deux fois dévorée par le chien, en colonne de travail, aussi n'a-t-elle pas oublié. Binsz et 5 autres gardiennes tuant une gitane ! Soudain, Skene nie, même ses écrits, elle veut se retracter et modifie sa déclaration, sous quelle menace nous l'ignorons ? Elle devint policière, servile femme de confiance d'un randhor, livrant haineuse ses ex-compagnes.

Deux "lapins" Sofie SOKULSKA et Helene PIACESKA apportent le témoignage encore visible de leurs propres jambes martyrisées. C'est le quinze août 1943 que BINZ et Von Skene ont poussé au Bunker les pauvres jeunes filles. Les docteurs bourreaux sans aseptie ont opéré. De force ils ont ligoté leurs victimes et dans la cellule de la prison, en présence de la vieille MARSHALL, GEBHARDT, FISHER, ROSENTHAL, les greffes osseuses et musculaires ont eu lieu. Le récit si vivant jette la consternation. 74 jeunes filles Polonaises ont ainsi subi ces indescriptibles tortures, 5 d'entre elles furent même fusillées, quelques semaines après leurs opérations, d'autres meurent encore.....

Le 31 Décembre et le 1er Janvier toute la Cour siège. Renée LASCHOU sera le dernier témoin, décidée à porter le coup décisif tout d'abord à BINZ le "terreur" du Camp depuis Mai 1943 jusqu'aux derniers jours d'avril 1945, puis à BINDER le "bourreau" du travail forcé aux ateliers d'équipement militaire.

Toutes les françaises se souviennent de ces nuits d'effroi, lorsque ce monstre écrasait un visage sur une machine, arrachait une poignée de cheveux et piétinait une femme épuisée de fatigue.

Armé de tabourets, de lanières, de tuniques aux boutons métalliques, mieux encore de ces lourds ciseaux de tailleur cette brute sanguinaire frappe et tue. Par centaines, ces malheureuses victimes Françaises ou Russes en particulier meurent de leurs blessures.

Un dernier mot sera dit sur les sélections mortelles auxquelles prirent part Marshall et Wuckelmann, "le dernier tueur" de Ravensbrück.

Chaque accusé à son avocat, et le témoin doit répondre d'abord au Procureur Anglais, la Major STEWART, fort adroit à exposer le vif du sujet, et à mettre en lumière le crime le plus saillant, puis aux divers avocats allemands, qui esent encore défendre leurs sinistres clients. L'en sent je ne sais quelle révolte monter en soi devant ces accusés trop connus, et leurs défenseurs trop zélés. Nos dépositions écrites seront étudiées en détail, nous devrons maintenir, confirmer et avec toute l'exactitude de la vérité vécue dégager l'insolence de la partie adverse.

Garmen Mory lui succède dans le box, dolente et théâtrale, mais ses longues péripéties, sa carrière ténébreuse cache mal les infâmes forfaitures. Déjà Salvequart et Marshall préparent leur difficile plaidoyer et harcèlent leur avocat.

La cour dans un silence impénétrable entend les maladroïtes réticentes des uns, mais aussi les perfides aveux, même certaines révélations fort curieuses que chacun exploite au dépend du voisin.

Randher rappelle les édiques avortements de Rosenthal, Mory " a travaillé" pour lui en secret, délatrice fort habile. Salvequart dénonce Winskelmann et la vieille Marshall. Nous assistons à de subtiles rivalités entre criminels également acculés au châtiment qu'ils redoutent pour la première fois et qu'ils n'avaient jamais envisagé.

Quels regards chargés de haine se posent sur les témoins. Pourquoi avoir laissé subsister ces quelques femmes ? Tant d'autres crimes mieux dissimulés ne seront jamais révélés : 90.000 victimes en cendres là-bas sur la lande de Ravensbruck, gardent le secret.

Un témoin.

4. Fiches de déposition des témoins : Rose Lespez, Jane Bouvron, Odette Bernier.

<u>D E P O S I T I O N</u>	
Nom du déclarant:	
Prénom: Rose	: Nom du criminel: KOPF
Date du départ de France: 27/4/43	: Prénom: Margarethe
Noms des prisons ou des camps où le déclarant a séjourné:	: Surnom
La Santé, Fresnes; Romainville, Ravensbrück	: Fonctions habituelles:
Profession : mécanicienne	:
Nationalité: française	:
Adresse: 130 avenue de Versailles	:
<hr/>	
IDENTITE DE LA VICTIME OU? DES VICTIMES	
NOM	:
PRENOM	:
N° MATRICULE	:
AGE	:
NATIONALITE	:
LIEU OU LE CRIME A ET COMMIS	:
<hr/>	
IDENTITE DES AUTRES EMOINS	
NOM et toutes indications pouvant permettre de les retrouver	

Je soussignée LESPEZ Rose demeurant 130 avenue de Versailles Paris (16^e) déclare sous la foi du serment:

Je suis arrivée le 31 avril 1943 à Ravensbrück. Je suis restée pendant un mois en quarantaine et ensuite ~~je~~ ai été choisie pour l'atelier (shendereill où j'ai travaillé pendant un an et demi. La surveillante Hahn Ursula, étant enceinte, a été remplacée par Magarethe KOPF. Cette dernière s'est montrée particulièrement brutale. J'ai été frappée par elle, à la tête si fort que j'en ai souffert pendant plusieurs semaines. J'ai eu les mâchoires enflées et ai eu des écoulements sanguins par le nez. Je l'ai vue également frappée d'autres détenues, allemandes ou russes avec la même sauvagerie.

R. Lespez

DÉPOSITION

D E :

NOM du Déclarant BOUVRON
Prénom Jane

N° de Matricule 32.481

Date du départ de France Mars 1944

NOM des PRISONS ou des CAMPS où le déclarant a séjourné. { Lafayette
Romainville
Ravensbruck
Mauthausen

PROFESSION Sans

NATIONALITÉ Française

ADRESSE 1 rue Cassini Nantes L.I.

IDENTITE de la VICTIME ou des VICTIMES

NOM (si possible) Marg. PELLET
Prénom Marguerite

AGE (approximatif) 40 ans

NATIONALITÉ Française

N° Matricule (si possible) 31.971

LIEU où le CRIME a été commis { Ravensbruck

DATE (approximative)

C O N T R E :

NOM du CRIMINEL RAHE
(laissez en blanc si vous ne le connaissez pas)

Prénom

Surnom

SIGNALLEMENT
(sex, âge, taille, couleur des cheveux, des yeux, etc...)

petite, grand nez, yeux bruns maigre du buste

FONCTIONS HABITUUELLES
(Par exemple : Surveillant au Bétriebe)

Surveillante de la Kurschnerei I

IDENTITE des AUTRES TEMOINS du CRIME DECRI

NOMS Bernier Baudouin Dobigeon Guenne

Prénoms Odette Raymonde Marguerite AU
gusta
(et toutes indications pouvant permettre de les retrouver).

S'adresser à L'A.D.I.R.
4 rue GUYNEMER Paris 6°

Racontez-nous (au verso) les circonstances exactes et détaillées du crime. Lorsqu'il y a eu meurtre, précisez si vous avez vu le cadavre.

Si vous n'avez pas été témoin oculaire de la scène, donnez toutes indications permettant de retrouver les témoins oculaires - n'oubliez ni le lieu (Kommando), ni la date, et l'heure approximative.

Rabe était surveillante de la Kurschmerei 1 et était notre terreur nous privant sans raisons de notre Zu lager et de notre pause de minuit donnait des giffles mais surtout poussait Pietsch L' S.S. qui dirigeait l'Atelier à frapper les prisonnières.

Elle frappa devant moi une de nos camarades Marguerite PELLET qui semblait attirer les coups.

Elle était tyannique envers nous surveillant avec méchanceté notre travail afin qu'en ne s'accoude pas sur nos tables suspendant deux heures, la nuit où le jour nous coupions des peaux de fourrures, afin d'en faire des intérieures de vêtements. Nous n'avions pas le droit de causer ni chanter ni de nous asseoir. Celle qui par la fatigue, se reposait un instant recevait de Rabe de magistrales giffles.

M. Baudouin
f

DEPOSITION

DE

NOM du déclarant **BERNIER**

Prénom **Dette**

N° de Matricule **Ravenstück 32.4.82**

Date du départ de France **1-3-44**

Nom des prisons et des camps où le déclarant a séjourné

Lafayette à Nantes - Rouainville - Ravenstück - Thannhausen

Profession **Service Social casier**

Nationalité **Française**

Adresse **89 Bd Régine Druine**

Nantes - L.I.

CONTRE

NOM du criminel **DPITZ**

(laissez en blanc si vous ne le connaissez pas)

Prénom **Friedrich**

Surnom **/**

Signallement (sex, âge, taille, couleur de yeux, des cheveux etc...) **Officier (capitaine, je crois) petit, grêle, blonde, blonde, yeux bleus à fleur de tête.**

Fonctions habituelles (par exemple:
Surveillant au bistro)

Surveillant général des Bistrots

IDENTITE DES OU DE LA VICTIME

NOM (si possible) **?**

Prénom **René**

Age (approximatif) **25 ans**

Nationalité **Française**

N° de Matricule (si possible) **Block 27**

Lieu où le crime a été commis

Bekleidungs Wache - Kirschnerstr

Date (approximative) **Septembre 44.**

IDENTITE DES AUTRES TÉMOINS

DU CRIME DÉCRIT

NOMS **Bourdon Jeanne - 1 Rue Castini à Nantes -**

Prénoms (et toutes indications pouvant permettre de les retrouver)

GUENNEC Augusta. 11 Allée Duquesne à Nantes -

Raccontez-nous (au verso) les circonstances exactes et détaillées du crime. Tenez qu'il y a eu meurtre, précisez si vous avez vu le cadavre.

Si vous n'avez pas été témoin oculaire de la scène, donnez toutes indications permettant de retrouver les témoins oculaires - n'oubliez pas le lieu (KOMANDO) ni la date, et l'heure approximative.

C. O. S. O. R.
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DE LA RÉSISTANCE
96, RUE GAMBETTA
NANTES
LOIRE-ATLANTIQUE
TELEPHONE: 347-79

NANTES, LE

- La dite Renée (par ailleurs peu intéressante et probablement "volontaire") avait déclaré à une bande rouge "qu'elle n'était pas venue en Allemagne pour y travailler et ne ferait rien pour elle" - Paroles qui furent rapportées fidèlement à Bötitz. Il fut appeler Renée et lui administra du sang froid, devant nous toutes, une terrible série de coups de bâton dans le ventre et sur tout le corps.

- Je n'ai vu Bötitz faire que cette fois-là mais il était précisément d'une solide réputation de tueur, sa spécialité étant, disait-on, d'écraser la tête de ses détenus sur leurs machines à coudre.

- Son arrivée répandait la terreur dans les ateliers -

Renée

26

C. O. S. O. R.
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DE LA RÉSISTANCE
96 RUE GAMBETTA
NANTES
LOIRE-ATLANTIQUE
TELEPHONE: 347-79

NANTES, LE

- Marguerite Pellet ("Maz") "attrait les coups" elle a été battue à plusieurs reprises par Pietsch -
- Un jour où je fisais à la machine (mal, semble-t-il!) des vêtements de casquette vêtus, je fus à demi-étonné par une énorme taloche sur la nuque, donnée dans la main de Pietsch -
- Il affectionnait les coups, derrière la tête et maintenait l'atmosphère de terreur dans son atelier par ce moyen et par les hurlements qui l'accompagnaient -
- Grâce à l'attrait de ses conversations! avec Rabe nous étions quelquefois privés de leur présence à tous deux pendant de longs moments. -
- Un jour, de septembre je crois, il arriva à la Kirschnerei II. Réalisant que toute une équipe d'Allemandes, les meilleures ouvrières du Betrieb, y étaient mal pour accueillir leurs fournisseurs, il administra à chacune une terrible correction sur la tête, à coups de poings et à grands rires de hurlements qui nous glaçaient d'horreur. -

Bernard

5. Fiche de déclaration de l'accusée Bœsel, assistante de Pflaum, gardienne responsable des sélections.

Procès de Nuremberg

<p><u>Déclaration BŒSEL.</u></p> <p><u>Doc. 15/10/46.</u></p> <p><u>Paragraphe 3.</u></p> <p>I confess to have been present at the selection of women prisoners unable to work, carried out by Pflaum. Those women were taken to the Jugendlager at Uckermark. At that time I knew already from reports by prisoners that Uckermark was an extermination camp.</p>	<p>Je reconnais avoir assisté à la sélection des femmes prisonnières incapables de travailler, sélection effectuée par Pflaum. Ces femmes étaient emmenées au Jugendlager de Uckermark. A cette époque je savais déjà par des récits de prisonnières que Uckermark était un camp d'extermination.</p>
--	---

© Fonds Tillion-Postel-Vinay, Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon

L'abbé Joseph de La Martinière, témoin à charge au procès des criminels d'Hinzert devant le Tribunal Général de Rastatt (1948)

Créé le 2 mars 1946 par le Gouvernement militaire de la zone française d'occupation, le **Tribunal Général siège à Rastatt près de Francfort** (Bade-Wurtemberg). Jusqu'au 15 octobre 1948, il instruit avec les compétences de tribunal de première instance, cours d'appel, cour de Cassation et Tribunal international, dans le cadre de la loi n°10 du 20 novembre 1945 du Conseil de contrôle allié. Celle-ci définit une base légale commune aux zones d'occupation pour poursuivre les criminels nazis (crimes de guerre, contre la paix et contre l'humanité). Présidé par Georges Gary puis par Yves Lemerle, le Tribunal Général de Rastatt instruit entre 1946 et 1948 près d'une vingtaine de procès dont les plus notables concernent les camps de Neue Bremm et Hinzert ainsi que des *kommandos* de Natzweiler et de Schirmeck. Du 15 mai au 5 juin 1946, 35 accusés, dont le chef du camp de Neue Bremm, Fritz Schmoll, des employés et des gardiens, sont jugés : 14 condamnations à mort, des peines de travaux forcés et de prison, un acquittement. Un second procès a lieu le 23 juillet 1947 : l'adjoint de Schmoll, Schmieden, est condamné à mort. Enfin, en 1947, c'est au tour des responsables des *kommandos* de Natzweiler et de Schirmeck implantés dans le Wurtemberg : le groupe « Wüste » pour l'exploitation de gisements de schiste (Natzweiler), Gaggenau (usines Daimler-Benz) ou Vaihingen.

Documents. Documentation personnelle rassemblée par l'abbé Joseph de La Martinière sur le procès d'Hinzert (coupure de presse, correspondance, déposition).

Du 17 juin au 17 juillet puis du 27 septembre au 20 octobre 1948, 22 inculpés sont jugés pour les crimes commis à Hinzert : 4 peines de mort, des travaux forcés et six acquittements. Témoin à charge, l'**abbé Joseph de La Martinière** y fait une longue déposition. Ses archives sur la déportation NN sont conservées par le Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon. Elles donnent un aperçu des différents points de vue : celui de la justice, celui des témoins.

1. Compte rendu du procès d'Hinzert à Rastatt publié dans la brochure « La France en Allemagne », juin 1948. Photographie de presse de l'abbé Joseph de La Martinière déposant au Tribunal général.

619222

lorsque, fut constitué le ministère travailliste présidé par M. Attlee, Lord Jowitt fut choisi pour occuper le poste de *Lord chancelier*, qui fait de lui le second sujet du roi d'Angleterre, immédiatement après l'archevêque de Cantorbéry. Nul n'était donc plus qualifié pour faire comprendre à un public français, souvent dérouté par la complexité des institutions anglaises, le système juridique de nos alliés et les avantages qu'il présente pour la sauvegarde des libertés humaines.

Il importait de rappeler ces quelques faits à l'occasion du bref séjour que Lord Jowitt, répondant à une invitation du général Koenig, vient d'accomplir

est accueilli par M. Pène, Délégué supérieur pour le Gouvernement Militaire du Pays de Bade, et par le général Bouley, commandant d'Armes de Rastatt, tandis qu'un escadron de spahis rend les honneurs. Plus loin, à la porte du château, se tiennent M. Lemerle, président du tribunal général, M. Buhot, commissaire du gouvernement, et les juges; ils conduisent Lord Jowitt à la salle où doit se tenir l'audience.

Deux procès se déroulent actuellement au tribunal de Rastatt: d'une part celui de Christian Müller, ancien *SS-Totenkopf*, affecté de juin 1944 à mars 1945 en qualité d'infirmier au camp de con-



*A l'audience du Tribunal Général
M. l'abbé de La Martinière
dépose comme témoin au procès
des gardiens du camp d'Hinzert.*

dans la zone française d'occupation en Allemagne. Effectuant actuellement un voyage sur le continent, le Lord chancelier était désireux de se documenter sur le fonctionnement du système judiciaire français, la répression des crimes de guerre, et plus particulièrement sur l'activité du tribunal général de Rastatt.

Lord Jowitt arriva à Baden-Oos le 17 juin à 17 heures, accompagné de Sir Henry Mac Geagh, chef des services judiciaires du Gouvernement Militaire britannique, du Brigadier général Schapcott, adjoint de Sir Henry, de MM. Rieu et Gilchrist, membres du cabinet de Lord Jowitt, et du colonel Somerough, chef du service de recherche des crimes de guerre dans l'Europe du nord-ouest. Il y fut accueilli par le général Koenig, entouré de M. l'Avocat général Lebègue, Directeur général de la justice, de M. Livingstone, consul général de Grande-Bretagne à Baden-Baden, du colonel Paravicini, chef de la mission militaire britannique auprès du Commandant en chef français en Allemagne, et du major Colthurst, officier de liaison britannique auprès du service de recherche des crimes de guerre. Le cortège se rendit ensuite à Maria Halden, villa des hôtes de marque, et le soir, un dîner et une réception eurent lieu à la résidence du général Koenig.

C'est le lendemain 18 juin que Lord Jowitt se rend à Rastatt. A la grille du château, le ministre

centration de Mauthausen, près de Linz, et accusé d'avoir « volontairement donné la mort à plusieurs déportés politiques et exercé habituellement sur ces déportés des violences ou voies de fait »; d'autre part le procès de quinze gardiens, presque tous sous-officiers SS, du camp de concentration d'Hinzert, situé dans la région de Trèves. Si le commandant du camp, Sporenberg, n'a pu encore être arrêté, certains tortionnaires, comme Panner, Reiß, ou le Dr. Hackethal, figurent au banc des accusés et auront à rendre compte des meurtres ou sévices dont furent victimes surtout des Polonais, des Russes et des Luxembourgeois. Dans ces deux procès, on en est encore à la phase de l'audition des témoins. Grâce à un dispositif spécial d'écoute permettant la retransmission immédiate des débats en anglais, Lord Jowitt put entendre, en particulier, la déposition d'un des Français — assez peu nombreux — qui avaient été détenus à Hinzert, M. l'abbé de La Martinière. Très mesurée dans ses termes, marquée d'un évident souci d'impartialité, cette déposition, si elle n'apportait pas d'éléments de *fait* véritablement convaincants, donna cependant une idée très juste de l'atmosphère générale du camp d'Hinzert, et sa modération même ne fut pas sans causer une profonde impression.

Après la présentation à Lord Jowitt des magistrats réunis en chambre de conseil, le cortège se rendit au *Kurhaus* de Bühlerhöhe où M. Lebègue

2. Demande d'autorisation de séjour à Rastatt (Zone française d'Occupation) au bénéfice de Joseph de La Martinière rédigée par le Gouvernement général, le 17 juin 1948.

no 56

17 JUIN 1948

20944

PB/JG

NOTE POUR M. le DIRECTEUR DE LA SURETE

M. l'Abbé de la Martinière a été cité comme témoin dans l'affaire du camp de HINZERT dont le Procès commence ce jour et doit durer environ trois semaines.

Il n'a obtenu que quatre jours de séjour en Allemagne.

Il s'agit d'un témoin important qui est appelé à fournir à l'accusation de nombreux renseignements.

Je serais très désireux que M. l'Abbé obtienne une prolongation de séjour afin qu'il puisse assister au procès au moins pendant toute la durée de l'audition des témoins, c'est-à-dire jusqu'au 30 Juin 1948.

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT
près le Tribunal Général de Gouvernement Militaire
pour la Zone Française d'Occupation en Allemagne



Procureur de la République

3. Témoins français à charge proposés par l'abbé Joseph de La Martinière pour déposer au procès des criminels d'Hinzert à Rastatt, Juin 1948.

4056

Témoins français cités au procès d'Hinzert

Sur ma demande : —

Jeudi 24 Juin CHARBONNELLE Pierre 24 rue du Baron Louis TOUL

— Dr CHAUVENET

Raoul FERTE 67 rue A. RIBOT NOGENT sur Oise

Vendredi 25 Juin BRUNIER Bernard, caoutchoutier 83 rue du Dr Calmette MOMILLY sur Seine

TOURNEUX Pierre 15 Faubourg Tarrognoze BESANCON

Rene BROUILLARD Boucher a LOUZE Hte Marne

— R.P. MORAND a BURTHECOURT/Moselle

— R.P. MUCKERSTURM

24 Juin — Monsieur MESNARD 93 rue Bourg-Bele LEMANS

— Dr. MAILLARD 8 rue de la Vicomte TROYES

— RIOU Noel

— Mamore Coquard

— Boucher, ing. en chef Mons de la Serre

4. Lettres du docteur Chauvenet, témoin au procès de Rastatt, dans lesquelles il exprime ses impressions sur le déroulement du procès, 28 juin et 9 juillet 1948.

h056

Docteur A. CHAUVENET
ANCIEN INTERNE DES HOPITAUX DE BORDEAUX
CHIRURGIEN DE L'HOPITAL
THOUARS (DEUX-SÈVRES)
C. C. BORDEAUX 23-109
TÉLÉPHONE { PARTICULIER 91 CLINIQUE 3.55

LE 28 JUIN 48

Cher Monsieur l'Abbé,

j'ai été navré de vous manquer à Rastatt où je suis arrivé tandis que le télégramme de contre-ordre parvenait chez moi. Je n'ai pas entièrement fait chou-blanc.

Le matin j'ai assisté à une séance de confrontation où j'ai retrouvé quelques SS ne faisant pas partie de la "fournée" actuellement en jugement. Parmi eux j'ai eu la stupefaction de retrouver "Napoléon", l'Untersturmführer Heinrich, le Commandant du Camp (Sporenberg, mort depuis étant le Commandeur) ...

Je l'ai démasqué, terriblement mis en cause. Je dois avouer qu'à sa vue j'ai ressenti de la colère

Mon impression a été déplorable ...

~~éminemment~~ Celui qui mène les interrogatoires a l'air de vouloir sauver la peau de Hackenahl. D'autre part Ricou et le Dr. Maillard ont mal déposé. Ils se sont appesantis (Ricou surtout sur une histoire de doses de sérum anti-diphétique qui permettra à cet accusé de se réfugier dans le marais de la discussion plus ou moins médico-scientifique. Je crois que Ricou est certain que je n'ai pas été assez dur. En réalité j'ai dit l'essentiel.

Si je le puis, je retournerai à Rastatt dans le courant de cette semaine. Mais que c'est loin !!! ! On a bien parlé de me trimballer en avion. Je n'y crois pas.

018500

619206

Je vous donne une liste des accusés de Hinzert .

J'avais apporté pour vous le donner ce cahier de souvenirs . Je vais vous le faire envoyer .

Enfin, on m'a montré un journal d'Orléans m'apprenant votre décoration . Mes félicitations bien amicales .

Je vais bien malgré ce voyage qui fut intéressant mais combien décevant et alarmant !

Je suis allé à Wittlich . Ménard a porté plainte contre St. Paul .

Il faut vite envoyer une attestation au français chargé de l'instruction sur le comportement de tous les gardiens de Wittlich .

Voici son adresse : M. Roger Marnat Inspecteur de la Sureté .

Contrôle de la Sureté S.P. 50347 BPM 515

Le nouveau Directeur, M. Monteil m'a paru douteux bien qu'il m'ait bien reçu .

Je vous scrus à votre intention au sujet de l'abbé Barz . Comme il

me plaignait de le recevoir chez moi ! Ne l'accompagnerez vous pas ? Je ferais les frais du voyage .

Avec mon bien amical souvenir

J. Dauvin

M. l'Abbé de la Martinière Curé de BACCON (Loiret)

4056

DOCTEUR A. CHAUVENET
ANCIEN INTERNE DES HOPITAUX DE BORDEAUX
CHIRURGIEN DE L'HOPITAL
THOUARS (DEUX-SÈVRES)
C. C. BORDEAUX 23-109
TELÉPHONE { PARTICULIER 91
CLINIQUE 3.55

le 9 juillet 1948

805618

Cher Monsieur l'Abbé

je suis donc revenu à Rastatt . J'ai dûment "poiroté" et, convoqué pour le lundi à 13 heures, je n'ai témoigné que le mardi à 16 heures . Inutile de dire que j'ai fortement réuspiré ! Tout est mené comme si on voulait empêcher de témoigner ! Si je n'avais pas eu des amis qui m'hébergeaient à quelques kilomètres de la ville, qui sait si j'aurais eu la patience ou la force physique d'attendre ! Et au retour j'ai dû terriblement travailler .

On m'a tenu à la barre durant 3 heures 35 . Cet effort n'a pas été inutile je crois . J'ai certainement asséné des coups durs à Hackenthal . Il ne sera pas condamné à mort mais ce que j'ai dit le sera sans doute durement punir . J'ai certainement aussi "enfoncé" Fritz en rapportant un cas de mort chez un polonais qu'il avait battu de conserve avec Wipf . J'ai insisté sur l'indissociabilité de ces SS .

Je vais écrire un article sur mes impressions . Me permettez vous d'y insérer des fragments de vos lettres ? Nous sommes entièrement du même avis quant à cette étrange juridiction et quant à la façon dont sont menés les débats . Je suis un peu flappi mais ~~pas~~ ça va .

Bien amicalement à vous

A. Chauvenet

"Sonnez
j'ai
avocat!"

5. Extraits du réquisitoire prononcé par monsieur le Commissaire du Gouvernement Jean-Paul Pineau en date du 13 octobre 1948 au procès des criminels d'Hinzert à Rastatt.

4051

EXTRAIT DU REQUISITOIRE

Prononcé par Monsieur le Commissaire
du Gouvernement Jean - Paul PINEAU
en date du 13 Octobre 1948

au procès des Criminels du Camp d' HINZERT

Quelque était exactement la portée et la valeur de cette mission ? Si l'on examine objectivement avec les années de recul nécessaires les instructions transmises par l'Etat major Général des camps de concentration d'ORANIENBURG, on constate que la vie des détenus devait être une vie de caserne à la discipline sévère, mais d'où tout excès devait être banni. Chaque SS signait une déclaration lui interdisant de frapper un détenus, et une punition ne devait intervenir qu'après un échange de correspondance fort long. Il était prévu que les malades seraient soignés convenablement et les barèmes de nourriture officiellement fixés sont à peu près les mêmes que ceux des soldats non combattants de l'armée allemande.

D'anéantissement des détenus, il n'est nulle part question et l'on chercherait en vain à cet égard, un quelconque indice dans les ordres venus d'en haut et dans les instructions données par leurs supérieurs aux gardiens de camps de concentration.

Je vous rappelle qu'avant hier soir, Messieurs, lorsque la question a été posée au docteur HACKETHAL de savoir ce qu'il aurait fait s'il avait vu un SS frapper un détenus, il a immédiatement déclaré qu'il aurait dénoncé ce SS à SPORRENBERG; le Commandant du camp. Car SPORRENBERG était justement là pour empêcher les brutalités.

La défense ne manquera sans doute pas d'imputer tous les méfaits des cinq intéressés à SPORRENBERG. Je répondrai, Messieurs, que SPORRENBERG était strict et sévère ainsi qu'il sied à un officier supérieur de la SS mais lui-même n'a jamais frappé, nous le savons, et il était trop à cheval sur le règlement pour le faire violer sciemment par ses hommes.

Comment, dans ces conditions les camps de concentration en général sont-ils devenus les camps d'anéantissement, les camps de la mort lente dont l'existence sera éternellement la honte de l'Allemagne hitlérienne ?

Messieurs, nous travaillons depuis plus de deux ans à essayer de faire la lumière sur ces événements dont l'horreur trop quotidienne pour nous, nous permet aujourd'hui de raisonner avec sang-froid.

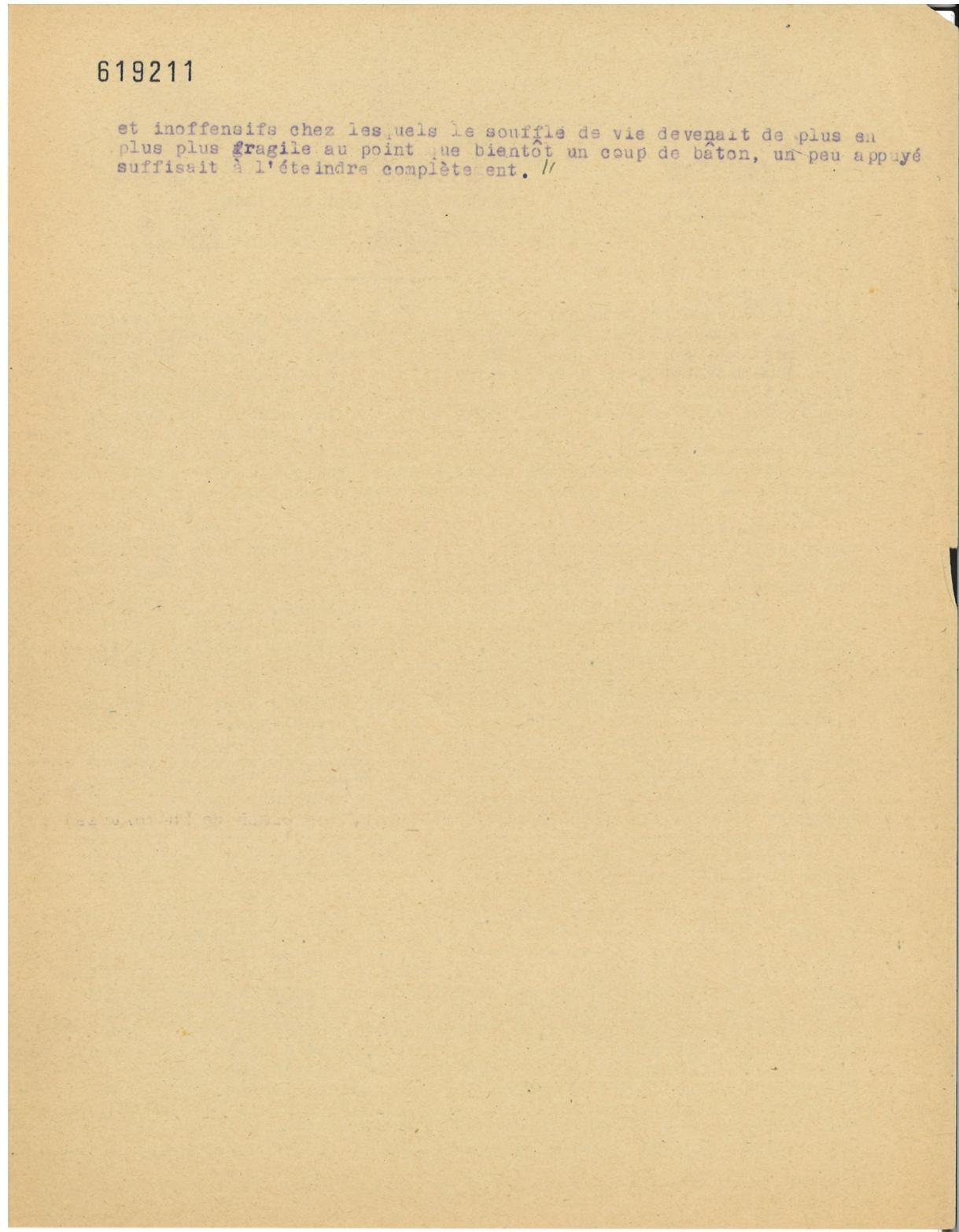
J'ai acquis l'absolue conviction que la responsabilité de ces hécatombes c'est à l'échelon des chefs de bloc, des chefs de rapport et de toute cette clique de sous-officiers SS, directement chargés de réduire les détenus, qu'il faut la chercher. C'est au cours des années 1942 et 1943 que l'attitude odieusement criminelle de ces mauvais soldats allait créer un état de fait à l'échelon du camp, je dirais même à l'échelon du bloc, à l'échelon du lavabo, à l'échelon de la distribution de soupe. Cet état de fait n'avait pas été prémedité, mais c'était en Allemagne l'époque de la haine et de la peur et petit à petit les échelons supérieurs ont admis d'être débordés par leur propre troupe. On a pensé qu'après tout la solution n'était pas mauvaise et l'on n'a rien fait pour calmer la fureur des sous-officiers SS qui chaque jour à l'abri des regards de la population et dans le secret absolu de la vie du camp assouvis-

saient leur énergie et leur haine sur ces ennemis misérables dérisoires

.....

619211

et inoffensifs chez lesquels le souffle de vie devenait de plus en plus plus fragile au point que bientôt un coup de bâton, un peu appuyé suffisait à l'éteindre complètement. //



© Fonds La Martinière, Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon

SOMMAIRE

Survivre et témoigner : l'exemple de Denise Lorach (1916-2001),
rescapée de Bergen-Belsen

page 2

Germaine Tillion, observatrice au procès de Ravensbrück à Hambourg
(1946)

page 10

L'abbé Joseph de La Martinière, témoin à charge au procès des
criminels d'Hinzert devant le Tribunal Général de Rastatt (1948)

page 29

Crédits

page 39

CRÉDITS

La fin de la shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre. Témoigner. Juger (1944-1948)

Documents proposés en vue de la préparation au concours national de la résistance et de la déportation 2026

Remerciements à : Vincent Briand, Mathilde Cantenot, Aurélie Cousin, Adèle Delaune, Etienne Deleurme, Karine Dupoux-Binder, Jeanne Pohren.

Recherche documentaire, numérisation, transcription, conception et rédaction : Cécile Vast.

© Archives privées François Marcot.

© Fonds Tillion-Postel-Vinay, Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon

© Fonds La Martinière, Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon

